

ANNEXE 3e : Dumouriez, nommé commandant de Cherbourg par un « De par le Roy », signé par Louis XVI, avril 1788.

SOURCE : S.H.A.T., 3 y/d 1279, pièce 58.

« De Par le Roy

Sa Majesté ayant commis le sieur Charles-François Dumouriez, maréchal de camp en son armée pour commander dans la ville de Cherbourg et dépendances de la dite ville, pendant autant de temps qu'elle le jugera nécessaire pour le bien de son service, en l'absence et sous l'autorité des gouverneurs, lieutenant généraux, ou autres officiers généraux commandant pour elle en la province de Normandie, et voulant qu'il soit reconnu en la dite qualité, et sous les génies de guerre, qui sont et seront ci-après en garnison dans la dite ville de Cherbourg et dépendances. Elle mande et ordonne à tous, officiers et généraux ci-devant employés, gouverneurs particuliers ou commandants de place, colonels, mestres de camp, capitaines, chefs et conducteurs de son génie de guerre, tant de cheval que de pied, français et étrangers et qui sont, ou seront par la suite dans la ville de Cherbourg et dépendances, et à tous autres qu'il appartient de reconnaître le dit sieur Dumouriez, en qualité de commandant dans la dite ville de Cherbourg et dépendances, et lui obéir et entendre comme s'ils servaient à sa propre personne si elle y était présente, et de lui faire obéir par ceux étant sous leurs charges, en tout ce qu'il leur commandera pour le service de Sa Majesté, en l'absence comme dit et des gouverneurs et lieutenants généraux, ou autres officiers généraux, commandant en Normandie, et sous leur autorité en leur présence, à peine de désobéissance, car telle est la volonté de Sa Majesté. Fait à Versailles, le ... avril 1788.

Signé Louis ».

